

Programme court de deuxième cycle en activité physique adaptée

Téléphone: 514 987-3723 **Courriel**: kincycsup@uqam.ca

Code	Titre	Grade	Crédits
0659	Programme court de deuxième cycle en activité physique adaptée	Attestation d'études, Att.	15

Trimestre(s) d'admission	Automne
Contingent	Programme contingenté
Régime et durée des études	Temps complet : 3 trimestres Temps partiel : 5 trimestres
Campus	Campus de Montréal
Organisation des études	Cours offerts le jour

OBJECTIFS

Objectifs généraux :

Le programme court de deuxième cycle en activité physique adaptée offre une formation de perfectionnement dans le domaine de l'intervention en activité physique avec les personnes handicapées. Cette formation vise l'approfondissement des connaissances sur le contrôle sensorimoteur en condition pathologique et sur l'intervention en activité physique avec les clientèles symptomatiques. Elle favorise le perfectionnement professionnel par le développement d'une expertise pratique dans le domaine de l'activité physique adaptée. Étant donné que les personnes handicapées ont des besoins très diversifiés, la formation favorise la polyvalence des étudiants. Elle encourage la réflexion critique sur les problématiques récentes en activité physique adaptée.

Objectifs spécifiques :

Ce programme de formation de deuxième cycle va permettre aux étudiants : d'acquérir des connaissances approfondies sur l'impact des déficiences sur les habiletés motrices et sur la pratique de l'activité physique; d'acquérir des outils pour intervenir efficacement avec une clientèle symptomatique et offrir des services de qualité; de développer un esprit critique par rapport aux problèmes rencontrés en APA; d'appliquer sous forme de développement de projet les connaissances acquises en adaptation et réadaptation; de développer des intérêts en APA pour éventuellement créer des opportunités de pratiques avec des personnes vivant des situations de handicap dans la communauté; d'échanger avec les spécialistes des milieux universitaires et d'intervention; de profiter des expériences sur le plan international.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis le candidat doit :

a) détenir un baccalauréat ou l'équivalent en kinésiologie ou éducation physique, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

b) posséder une connaissance suffisante de la langue française.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à quinze étudiants par année. Un minimum de douze étudiants inscrits est requis pour démarrer le programme.

Trimestre d'admission (information complémentaire)

Admission au trimestre d'automne seulement.

Méthode et critères de sélection

- qualité du dossier académique du premier cycle
- motivation à s'engager dans le programme (par une lettre présentant les motivations de l'étudiant).

Régime et durée des études

Le programme s'offre à temps complet (trois trimestres) ou à temps partiel (cinq trimestres).

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits. Certains cours ont des préalables. Consultez la description des cours pour les connaître.)

a) Formation théorique: les trois cours suivants (9 crédits):

KIN7115 Impact des déficiences sur le contrôle sensorimoteur
KIN7120 Les enjeux de l'intervention en activité physique adaptée
KIN7125 Séminaire en activité physique adaptée

B) Formation pratique: le stage suivant (6 crédits):

KIN7130 Stage pratique en activité physique adaptée (6 cr.)

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

L'étudiant devra avoir réussi les deux cours théoriques obligatoires pour réaliser son stage pratique.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

PASSERELLES

L'étudiant qui, suite au programme court, veut entreprendre des études de maîtrise en kinanthropologie, pourra éventuellement se voir accorder des crédits à la maîtrise, sur recommandation favorable du sous-comité d'admission et d'évaluation des programmes de deuxième cycle en kinanthropologie.

DESCRIPTION DES COURS

KIN7115 Impact des déficiences sur le contrôle sensorimoteur

L'objectif du cours est que l'étudiant approfondisse ses connaissances sur l'impact des déficiences sur le contrôle du mouvement. La description des impacts des déficiences sera faite en deux volets : les impacts lorsque la déficience touche les structures neurologiques directement impliquées dans le contrôle du mouvement (traumatisme crânien, lésion médullaire, paralysie cérébrale, dystrophie musculaire); les impacts lorsque la déficience touche indirectement le contrôle du mouvement (déficience intellectuelle, déficience visuelle, déficience psychique). L'impact des déficiences sera décrit chez l'adulte et chez l'enfant en considérant la problématique développementale. L'impact sera aussi décrit en se basant sur les paramètres physiologiques de la condition physique de la personne handicapée. L'objectif est également que l'étudiant connaisse les principales méthodes pour évaluer l'impact des déficiences sur le contrôle du mouvement: mesures cinématiques et cinétiques, mesures de résonance magnétique fonctionnelle, évaluations comportementales: Grille de Jacques Vanden-Abeele, Grille de St-Hyacinthe, Romberg; mesures physiologiques: l'aspect psychophysiologique via le coût cardiaque relatif.

Modalité d'enseignement Cours théorique avec laboratoires.

KIN7120 Les enjeux de l'intervention en activité physique adaptée

L'objectif de ce cours est que l'étudiant approfondisse ses connaissances sur l'intervention en activité physique adaptée (APA). Les aspects de l'intervention qui seront décrits sont tout d'abord les aspects fondamentaux: les capacités d'apprentissage sensorimoteur chez les personnes ayant une déficience, l'impact de l'intervention sur la récupération fonctionnelle et les mécanismes de plasticité supportant l'apprentissage et la récupération sensorimotrice. L'intervention en APA sera aussi abordée du point de vue de l'organisation: - les différents milieux de pratique en APA, le rôle du kinésiologue et de l'éducateur physique dans ces milieux; - les aspects légaux de l'intervention; - les modèles médicaux; - la prescription des activités physiques; - l'intégration par les APA.

KIN7125 Séminaire en activité physique adaptée

L'objectif du cours est que l'étudiant soit informé des problématiques récentes en activité physique adaptée et développe un regard critique sur ces problématiques. Ce cours à contenu variable comprendra des tables rondes et des séminaires organisés sur des thèmes précis en complément des cours théoriques. Il permettra d'aborder des sujets critiques sur lesquels il y a encore beaucoup de questionnements comme l'intégration des élèves handicapés en éducation physique; la promotion du sport de haut niveau chez les jeunes handicapés, l'activité physique en milieu de réadaptation.

KIN7130 Stage pratique en activité physique adaptée

L'objectif de la formation pratique est d'amener l'étudiant, selon sa sphère d'intérêt, à aller s'enquérir de l'expertise existante dans les différents milieux et, aussi, à construire un projet de développement en activité physique adaptée et à évaluer son applicabilité. Définition d'un projet en lien avec l'activité physique adaptée: intégration des

connaissances, recherche des besoins. Prise de contact avec le milieu. Développement du projet et évaluation de sa pertinence et de son applicabilité. L'étudiant sera accompagné d'un tuteur qui le conseillera tout au long du stage pratique.

Préalables académiques

KIN7115 Impact des déficiences sur le contrôle sensorimoteur ; KIN7120 Les enjeux de l'intervention en activité physique adaptée

GRILLE DE CHEMINEMENT

1er trimestre - Automne	KIN7115	KIN7120
2e trimestre - Hiver	KIN7125	KIN7130
3e trimestre - Été	KIN7130 Stage pratique	

N.B.: Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 26/09/13, son contenu est sujet à changement sans préavis. Version Hiver 2013